

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Centre de créations en résidence - Domaine départemental de l'Etang des Aulnes -
Propositions de janvier à octobre 2021.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département accueille au domaine départemental de l'Etang des Aulnes des projets de création artistique en théâtre, danse, cirque, arts de la rue et musique dans le cadre de son Centre Départemental de Créations en Résidence, inauguré en octobre 2008.

Les artistes bénéficiaires disposent d'un budget de création autonome et de leur propre équipe technique. Les autres coûts afférents à la création sont pris en charge par les structures porteuses du projet de création.

Le Conseil départemental prend uniquement en charge l'accueil des équipes artistiques : accueil technique par une équipe de techniciens intermittents du spectacle, mise à disposition de la salle équipée et hébergement (sans repas) pendant le temps de résidence. Les spectacles accueillis en résidence sont exploités par la suite dans le réseau des théâtres et salles de spectacles du département et au-delà avec mention du soutien départemental. Ils sont diffusés sous le label « Avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône - Centre départemental de créations en résidence », accompagné du logo de la collectivité.

A l'issue de ces résidences, certains projets seront amenés à faire l'objet d'une représentation dans des lieux culturels du Département ainsi que dans des lieux emblématiques des Bouches-du-Rhône. En 2021, le Département s'associera à ces structures d'accueil par la mise en place d'actions de médiation et/ou d'événements annexes liés à la thématique annuelle.

En outre, certaines productions qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif Provence en Scène, pourront bénéficier d'une période de travail en résidence au domaine de l'Etang des Aulnes en vue de la préparation de leur spectacle.

Un comité d'experts s'est réuni le 2 juillet 2020 pour sélectionner les 8 projets de résidence qui pourraient se dérouler de janvier à octobre 2021 (liste des projets annexée au présent rapport).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

